Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260923-72_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 72_2026

Objet : Etude préalable à la restauration de 2 statues / demande de subventions

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 18
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 16 septembre deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; Mme GERVAIS Elisabeth ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion, M. MAINGUY Philippe.

Représenté : M. DERRIEN Thomas (pouvoir Mme CORFDIR Claudine)

Madame WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Depuis quelques années, deux statues en bois polychromes classées (Sainte Barbe / PM56000452 et Saint Michel / PM56000453) sont déposées dans l'ossuaire de l'église en attente d'une éventuelle restauration.

Le préalable à cette restauration sera la réalisation d'une étude destinée à inventorier les désordres qui affectent la structure et la polychromie et à proposer un protocole de restauration cohérent, illustré de photographies et de croquis, afin d'envisager dans les meilleures conditions scientifiques, techniques et financières ladite restauration.

Par ailleurs, pour information, en 2015, M. Elie Jamet a légué à la Fondation du Patrimoine près de 45.000 euros, qu'il souhaitait destiner à la restauration du patrimoine religieux de Langonnet.

La participation de la Fondation du Patrimoine sera considérée comme un auto-financement de la commune (La collectivité doit apporter au moins 20 % des financements publics du projet).

Afin de réaliser cette étude, une consultation a été sollicitée auprès de plusieurs ateliers de restauration du patrimoine. Le coût de l'étude sera de 6 732.38 euros TTC.

La commission « Animation du territoire » du 16 septembre 2026 a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260923-72_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés (18 pour, 1 abstention) de :
- Valider le principe de l'étude préalable à la restauration.
- Solliciter le concours financier de la Fondation du Patrimoine, du Département, de la Région & de la DRAC pour financer ce projet.
- Autoriser le Maire à signer & déposer les demandes de subvention et tous les documents y afférent.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Éric JEAN

